

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 15 ET 22 MARS 2020

Communes de 1000 habitants et plus

Constitution du dossier du candidat tête de liste

Il est recommandé de compléter le Cerfa n° 14998*02 de manière informatique. Cependant, **la déclaration doit obligatoirement être signée de manière manuscrite**

Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire **en lettres majuscules** de façon **lisible**. Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable.

L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Afin que votre déclaration soit valable, **vous devez impérativement joindre au Cerfa 14998*02** les documents suivants :

- la liste des candidats au conseil municipal dans l'ordre de présentation, en indiquant, après leur numéro de position, les nom, prénom et sexe de chaque candidat et en précisant pour chacun d'eux, par une case cochée, s'ils sont candidats aux sièges de conseillers communautaires (*voir document « liste de candidats à l'élection municipale »*).
- la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires, dans l'ordre de présentation, en indiquant, après leur numéro de position, les nom, prénom(s) et sexe de chaque candidat (*voir document « liste de candidats aux sièges de conseillers communautaires »*).
- la déclaration de candidature de chaque membre de la liste (Cerfa 14997*03) et les documents justificatifs à joindre à la déclaration ;
- pour les communes de 9000 habitants et plus : les pièces de nature à prouver que le candidat tête de liste a procédé à la désignation d'un mandataire financier ou celles nécessaires pour y procéder :
 - si le mandataire financier a déjà été déclaré : copie du courrier d'accusé réception établi par les services préfectoraux lors de la déclaration du mandataire
 - si le mandataire financier n'a pas encore été déclaré : la déclaration d'un mandataire financier (personne physique ou personne morale) (*voir. annexe 7 du memento des candidats des communes de 1000 habitants et plus*).

Recours à un mandataire pour le dépôt du dossier :

Vous pouvez confier le dépôt du dossier à une personne dûment mandatée à cet effet. Cette personne n'est pas nécessairement un candidat de la liste. Dans cette hypothèse, est joint à la déclaration de la liste un mandat en vue du dépôt de candidature, confiant à cette personne le soin de faire toutes les déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de la liste (*voir document « mandat en vue du dépôt de candidature »*).

Constitution du dossier de candidature individuelle (une déclaration de candidature doit être complétée par chaque candidat de la liste, y compris le candidat tête de liste)

Il est recommandé de compléter le Cerfa n° 14997*03 de manière informatique. Cependant, **la déclaration doit obligatoirement être signée de manière manuscrite**

Si vous le remplissez manuellement, veillez à écrire **en lettres majuscules** de façon **lisible**. Dans le cas où vous remplissez de manière informatique, Une déclaration de candidature sur laquelle la signature est photocopiée n'est pas recevable.

La déclaration de signature doit comporter **obligatoirement la mention manuscrite** suivante : « *la présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection municipale sur la liste menée par* (indication des nom et prénoms du candidat tête de liste).

L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au Cerfa les documents suivants :

1. Un justificatif d'identité avec photographie

2. Si vous avez la qualité d'électeur dans la commune où vous êtes candidat (1 document) :

- soit une attestation d'inscription sur la liste électorale de la commune dans laquelle vous vous présentez (ou liste électorale complémentaire municipale pour les ressortissants européens), délivrée **dans les trente jours précédant le dépôt de la candidature**. Cette attestation peut être délivrée par le maire ou être téléchargée sur le site d'interrogation de sa situation électorale (ISE) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
- soit une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription sur la liste électorale de cette commune (l'original doit être présenté).

3. Si vous avez la qualité d'électeur dans une autre commune que celle où vous êtes candidat (2 documents) :

3.1. Un document de nature à prouver votre qualité d'électeur : l'un des deux documents visés au 2.

3.2. Un document de nature à prouver votre attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez :

- soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par le comptable du Trésor chargé du recouvrement, qui établit que vous êtes personnellement au rôle des contributions directes de la commune où vous vous présentez au 1er janvier 2020 ;
- soit une attestation du directeur départemental ou régional des finances publiques établissant que vous justifiez, au vu notamment des rôles de l'année précédant celle de l'élection et des éléments que vous produisez, et sous réserve d'une modification de votre situation dont l'autorité compétente où vous vous présentez n'aurait pas eu connaissance, que vous devez être inscrit au rôle des contributions directes dans la commune à la date du 1er janvier 2020 ;
- soit la copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenu, au cours de l'année 2019, propriétaire d'un immeuble dans cette commune, ou d'un acte (notarié ou sous seing privé) enregistré au cours de la même année établissant que vous êtes devenu locataire d'un immeuble d'habitation dans cette commune.

4. Si vous n'êtes pas inscrit sur une liste électorale (3 documents) :

4.1. Les deux documents de nature à prouver votre qualité d'électeur :

- 4.1.1. Un certificat de nationalité ou un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité pour prouver votre nationalité.
- 4.1.2. Un bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.

4.2. Un document de nature à prouver votre attache avec la commune dans laquelle vous vous présentez : l'un des trois documents visés au 3.2.

Si vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France, vous devez également joindre une déclaration certifiant que vous n'êtes pas déchu du droit d'éligibilité dans l'Etat dont vous avez la nationalité (*voir document « Déclaration pour le candidat ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France, certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité »*). Par ailleurs, dans cette hypothèse, il convient de considérer que l'inscription sur une liste électorale est une inscription sur une liste électorale complémentaire à l'élection municipale.

Documents dont la production est facultative le jour du dépôt du dossier mais recommandée :

Pour permettre le remboursement des frais de propagande officielle (circulaires, bulletins de vote et affiches) ainsi que le remboursement forfaitaire des dépenses de campagne aux candidats tête de liste (pour les communes de 9 000 habitants et plus), ceux-ci sont invités à fournir lors du dépôt de leur déclaration de candidature :

- un relevé d'identité bancaire original au nom du candidat tête de liste ;
- les dix premiers chiffres du numéro de sécurité sociale du candidat tête de liste.

Si le remboursement de la propagande officielle doit être effectué directement au prestataire retenu par le candidat tête de liste, sur la base d'un acte de subrogation, le candidat tête de liste devra également fournir, en sus des documents mentionnés ci-dessus, lors du dépôt de sa déclaration de candidature :

- le relevé d'identité bancaire original au nom du prestataire ;
- le numéro de SIRET du prestataire ;
- l'acte de subrogation complété (*voir document « déclaration de subrogation à compléter pour chaque tour de scrutin »*)